



Méthode :



Argumentation juridique =
Résoudre le litige présenté
dans la situation.

L' **argumentation juridique** se compose de
3 parties :

1- La règle (majeure) :

Il faut présenter la règle droit applicable.

2- Les faits (mineure) :

Il faut rappeler les faits de la situation posée.

3- La Conclusion :

Il faut apporter une solution au problème posé.



Argumentation
juridique

=

Syllogisme



Règles + Faits = Conclusion

Situation Juridique



Mme Courtial, professionnelle et gérante d'un bar-restaurant, a vendu de l'alcool à Robin, consommateur mineur de 14 ans.

ANNEXE 1 :

Extrait de l'article L.3353-3 du code de la santé publique

La vente, dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, ou l'offre à titre gratuit à des mineurs de moins de seize ans de boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter est punie de 7500 euros d'amende.



ANNEXE 2 :

Article 414 - Code civil - Légifrance

La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, chacun est capable d'exercer les droits dont il a la jouissance. Versions Liens relatifs.

Règles (majeure)

Selon, l'article L.3353-3 du code de la santé publique, la vente de boissons alcooliques à des mineurs est punie de 7 500€ d'amende.

Faits (mineure) :

Or, Mme Courtial, professionnelle, n'a pas respecté cette règle en vendant de l'alcool à Robin, un consommateur mineur.

Conclusion :

Donc, Mme Courtial, professionnelle, pourrait être sanctionnée d'une amende de 7 500€.